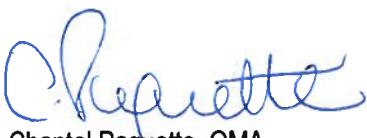


6	Adresse civique :	Route 338
	Numéro de cadastre :	1 686 965 et 1 686 966
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'emprise de la rue à 15 mètres, au lieu de 18 mètres. <p>Afin de rendre l'implantation de la voie de circulation conforme au règlement de lotissement no URB 301.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autoriser l'implantation de cases et aires de stationnement en cours avant sur 3 lots destinés à des habitations multifamiliales, au lieu dans la cour arrière. <p>Afin de rendre l'implantation de cases et aires de stationnement conforme au règlement de zonage no URB 300.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autoriser les projets intégrés en zone C-301, le règlement de le permet pas. <p>Afin d'autoriser cinq projets intégrés en conformité au règlement de zonage no URB 300.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autoriser un alignement de murs identiques de façade à ceux des bâtiments adjacents, sans variation, au lieu d'une variation de 2 mètres. <p>Afin de rendre l'implantation de bâtiments conforme au règlement de zonage no URB 300.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autoriser que l'aire d'agrément soit définie comme une cour arrière privée, excluant la portion d'une aire récréative, au lieu d'une aire d'agrément indépendante. <p>Afin de rendre l'aire d'agrément requise conforme au règlement de zonage no URB 300.</p>
7	Adresse civique	33, rue Jacques-Poupart
	Numéro de cadastre	4 006 195
	Nature et effets de la demande	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la marge latérale totale à 5,77 mètres, au lieu de 6 mètres. <p>Afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment unifamilial isolé conforme au règlement de zonage n° URB 300</p>

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, toute personne intéressée qui désire se faire entendre lors de cette séance par les demandes de dérogations mineures doit s'adresser, **par écrit avant 16 h 30 le 5 mai 2021**, auprès de la soussignée, à greffe@coteau-du-lac.com ou dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville sis au 342, chemin du Fleuve à Coteau-du-Lac, Qc, J0P 1B0 ou par la poste au 342, chemin du Fleuve à Coteau-du-Lac, Qc J0P 1B0 (ne pas oublier de tenir compte du délai postal).

DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 21^e jour du mois d'avril 2021.



Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière

À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° 116

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra **sans public**, le **11 mai 2021 à 19 h 30**, par vidéoconférence, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1	Adresse civique :	44, rue Germain-Méhot
	Numéro de cadastre :	3 887 957
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la largeur à 107% du bâtiment principal en excluant la largeur prévue pour le garage intégré, au lieu de 70% du bâtiment principal. <p>Afin de régulariser le bâtiment unifamilial isolé avec garage intégré au règlement de zonage n° URB 300</p>
2	Adresse civique :	63 de Granville
	Numéro de cadastre :	3 161 742
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la largeur à 106% du bâtiment principal en excluant la largeur prévue pour le garage intégré, au lieu de 70% du bâtiment principal. <p>Afin de régulariser le bâtiment unifamilial isolé avec garage intégré au règlement de zonage n° URB 300</p>
3	Adresses civiles :	61 à 114, rue Omer-Lecompte
	Numéro de cadastre :	6 331 780 à 6 331 827
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la largeur à 159% du bâtiment principal en excluant la largeur prévue pour le garage intégré, au lieu de 70% du bâtiment principal <p>Afin de régulariser les bâtiments unifamiliaux jumelés avec garage intégré au règlement de zonage n° URB 300</p>
4	Adresse civique :	26, rue de Léry
	Numéro de cadastre :	2 047 341
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> Réduire la marge arrière minimale de la véranda à 7,80 mètres, au lieu de 9,0 mètres; Réduire la distance entre la véranda et la piscine hors-terre à 1 mètre, au lieu d'une distance de 1,5 mètre; <p>Afin de rendre la construction de la véranda conforme au règlement de zonage no URB 300</p>
5	Adresse civique :	287, chemin du Fleuve
	Numéro de cadastre :	1 687 928
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none"> Permettre la présence d'un bâtiment unifamilial ayant une variation de hauteur de plus de 0,6 mètre par rapport aux bâtiments voisins, <p>Afin de rendre le bâtiment unifamilial conforme au règlement de zonage no URB 300</p>